

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 novembre 2022

Prévenir les risques liés à l'inhalation du Monoxyde de carbone

Incolore, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique imperceptible. Il est à l'origine de nombreuses intoxications pendant l'hiver dues, principalement, à l'utilisation inappropriée de matériel de chauffage d'appoint (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, cheminée, etc.), d'un groupe électrogène et de l'obstruction des systèmes d'aération dans les logements ne permettant pas une bonne évacuation des gaz de combustion.

En Nouvelle-Aquitaine, **entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, 49 signalements d'intoxication au CO** ont été reçus et gérés par l'ARS. **Dans la majorité des cas, il s'agissait d'intoxications survenues au domicile ou dans le cadre de loisirs. Elles étaient liées à une mauvaise utilisation de systèmes de chauffage, mal réglés et mal entretenus, voire détournés de leur usage (ex : barbecue).** La majorité des victimes ont été prises en charge en milieu hospitalier et on déplore un décès. Plusieurs intoxications ont également eu lieu en milieu professionnel ou dans des établissements recevant du public, exposant potentiellement un plus grand nombre de personnes.

Pourtant, ces accidents sont évitables !

L'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite rappeler les consignes à respecter afin de les éviter pendant l'hiver. **Pour cela, il est indispensable de faire vérifier, chaque année, son installation de chauffage par un professionnel et de ne pas utiliser de matériels inadaptés pour se chauffer.**

Cet hiver, ce risque est potentiellement plus important, compte tenu de l'obligation pour les ménages de réduire leurs dépenses énergétiques. Il faut donc être particulièrement vigilant car les dangers sont réels.

| Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est produit par la combustion incomplète de n'importe quel combustible (bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, propane, etc.).

Les premiers symptômes de l'intoxication sont des maux de tête, de la fatigue, un état nauséux et l'apparition de malaises. Ils surviennent plus ou moins rapidement après l'inhalation.
Une intoxication sévère peut conduire au coma et au décès, parfois en quelques minutes seulement.

En cas de suspicion d'intoxication, **il faut agir très vite :**

- Aérez immédiatement le local ;
- Stoppez les appareils de combustion ;
- Evacuez le local et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes). Les personnes intoxiquées doivent être prises en charge très rapidement.

| Des gestes simples à adopter chaque hiver pour réduire les risques

Afin d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, certaines recommandations, limitant aussi la déperdition de chaleur, doivent être respectées :

- **Chaque année avant l'hiver, faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage** et de production d'eau chaude, **ainsi que les conduits de fumée** (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié. Lors de l'entretien annuel de votre chaudière, le professionnel qualifié qui intervient est tenu de mesurer le monoxyde de carbone pour s'assurer que votre installation n'émet pas de monoxyde de carbone.
- **Aérez au moins 10 minutes votre logement** tous les jours, même quand il fait froid ;
- **Couvrez-vous et portez des vêtements chauds** pour limiter le recours au chauffage d'appoint ;
- **N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils qui ne sont pas destinés à cet usage** (cuisinière, plaques électriques, brasero, barbecue) ;
- **Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement** et **n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air** qui vont permettre d'évacuer l'humidité ;
- **Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustions** indiquées par le fabricant : **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et ne les utilisez pas à l'intérieur y compris dans une cave, un garage, une remise ;**
- Agissez sur les déperditions de chaleur en vous dotant d'appareil de chauffage électrique basse consommation, de rideaux thermiques, de tapis et couvertures de sol.



Les dangers du monoxyde de carbone. Pour comprendre

Brochure simple et illustrée de la collection "Pour comprendre", conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information à tous par Santé publique France.

[Téléchargez la brochure](#)

Ne pas boucher les aérations



Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

Marie-Claude Savoye

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

